

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord - Pas de Calais

Lille, le 8 juillet 2010

Service préservation des milieux et prévention des pollutions
107 boulevard de la Liberté (LILLE)

Affaire suivie par Stéphanie Meerpoel
Stephanie.meerpoel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03 59 57 83 71 – Fax : 03 59 57 83 00

Préparation du cadre de cohérence pour l'aménagement, les transports sur l'Aire métropolitaine lilloise

Identification des continuités écologiques souhaitables et des opportunités de les concrétiser sur l'Aire métropolitaine lilloise (2ème rapport)

Le 1er rapport du groupe de travail « trame verte et bleue, espaces agricoles, ressources en eau et risques naturels » a permis d'établir un état des lieux des connaissances des espaces ayant un intérêt écologique, des espaces agricoles, de l'état qualitatif et quantitatif des ressources en eau et des risques naturels et miniers sur l'Aire métropolitaine lilloise.

Ce 2ème rapport également rédigé par la DREAL a pour objectif d'identifier les continuités écologiques souhaitables et les opportunités de les concrétiser. Pour cet exercice, il convient de préciser que l'identification de ces continuités écologiques souhaitables constitue un cadre de référence théorique. En fonction des opportunités qui se présentent (foncier adapté et disponible, volonté politique, compétence appropriée, disponibilité des crédits), ces continuités écologiques pourront se concrétiser soit sous forme de projets de trame verte et bleue et/ou de création d'espaces d'aménités.

PJ :
Copie à :

I – Projets sur des espaces présentant un intérêt écologique ou agricole

1- Les projets de trame verte et bleue : une notion à clarifier

1-a Apport des schémas « trame verte et bleue » régional et infra-régionaux

Les projets ont été appréhendés à partir des productions de la Région et des collectivités.

S'agissant de la production de la Région, l'atlas cartographique comporte, outre les 3 cartes de base de l'état des lieux, une 4ème carte éditée au 1/170 000 et déclinée au 1/50 000 qui constitue le schéma régional d'orientation de la trame verte et bleue régionale (cf annexe cartes 1 à 19). Ce schéma présente les orientations du maillage écologique à mettre en œuvre selon deux thématiques principales : d'une part les corridors biologiques principaux (qui appellent à des actions localisées), d'autre part les espaces à restaurer ou à renaturer (qui nécessitent des actions plus étendues et souvent diffuses. Ces cartes sont destinées à être actualisées, adaptées, vérifiées, complétées lors des déclinaisons locales qui seront mises en œuvre.

Concernant les productions des collectivités, 18 démarches territoriales de trame verte et bleue ont été recensées sur l'AML (cf annexe carte 20 état d'avancement des démarches territoriales de TVB) dont 11 sont achevées et 7 sont en cours. On entend par démarche achevée, la démarche pour laquelle une étude diagnostic, un schéma et un plan d'action ont été mis en place. La réalisation concrète du projet de trame verte et bleue mobilise à présent de nombreux acteurs en faveur desquels l'État et la Région mobilisent différents outils (cf partie 3).

Le recensement et l'analyse des démarches de TVB font l'objet d'un tableau établi par la DREAL et qui compare des méthodologies utilisées par la région et les EPCI pour identifier les principales composantes de leur trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité et corridors). Les conclusions de ce tableau de comparaison mettent en évidence, outre les différences d'échelle qui peuvent aller du 1/5 000ème (ex : schéma TVB sur le territoire du SCOT Artois) au 1/60 000ème (ex : schéma territoriale TVB du pays d'Artois) :

- Une appropriation et un partage du vocabulaire par l'ensemble des EPCI ;
- La plupart des démarches territoriales de TVB se sont basées sur les orientations du schéma régional de TVB ;
- Parmi les territoires étudiés, la plupart ont appliqué la même méthode que la Région pour déterminer leurs corridors, à savoir la méthode d'interprétation visuelle qui permet de relier des réservoirs de biodiversité, en modulant le tracé en fonction de l'occupation du sol. Seuls 3 territoires (CA Maubeuge Val de Sambre, Valenciennes métropole et la Pays du Cambrésis) ont fait le choix d'une méthode SIG d'analyse spatiale basée sur la perméabilité des milieux aux déplacements d'espèces dans un type d'occupation du sol.

Les 11 démarches de TVB territoriales achevées sont les suivantes :

Conférence métropolitaine (COMET) :

Une réflexion engagée de 2005 à 2007 animée par ENLM et le service ENM LMCU, en lien avec près de 80 techniciens a permis d'élaborer un rapport TVB en mars 2007 proposant 2 cartes (cf annexe carte 21 et 22) :

- un inventaire des « espaces naturels et de détente »,
- un inventaire des projets de chaque territoire et d'espaces de coopération potentiels

L'état d'avancement des projets recensés à l'époque n'a pas donné lieu à une étude récente.

LMCU :

Les objectifs du schéma directeur vert validé en 2004 ont été traduits en une carte « d'objectifs Métropole verte » qui permet de définir une véritable couronne verte ceinturant l'agglomération lilloise et se ramifiant dans le tissu urbain. Cette cartographie qui fixe les grands objectifs à atteindre, est réalisée à une vaste échelle. Un des objectifs de l'étude menée en juin 2007 est de décliner ces objectifs au 1/10 000ème.

Les résultats de l'étude ont permis d'identifier 73 sites cartographiés au 1/10 000 et se répartissant en différentes catégories (« espaces à haute valeur écologique, espaces ayant pour rôle le maintien de corridors écologiques, espaces agricoles à valeur paysagère forte, espaces semi-naturels plus ou moins aménagés, espaces de nature en ville et des espaces à valeurs multiples »). Ces sites ont enfin été hiérarchisés en fonction des atouts du site (valeur écologique, paysagère, usage récréatif), des éventuelles menaces ou pressions et des sensibilités particulières (zones de champ captant, zones humides etc...) (cf annexe carte 23). Certains de ces sites ont déjà fait l'objet d'actions de gestion (ex parc de la Deûle, près du hem, bordure du canal de Roubaix, lac du héron, Val de Marque etc...)

Mission bassin minier :

Un 1er Schéma de TVB datant de 2003 était axé essentiellement sur l'aménagement (piste vélo, parc urbain). Une révision a été effectuée pour prendre en compte davantage le volet biodiversité à partir des données SIGALE. 2 cartes ont été établies : une sur les liaisons écologiques et une autre sur les itinéraires modes doux (cf annexe carte 24).

PNR Scarpe-Escaut :

Le schéma régional TVB constitue le cadre de référence global à prendre en compte pour la mise en place de la trame verte et bleue du parc naturel transfrontalier du Hainaut. La trame écologique a été intégrée dans la charte et le Plan de Parc du PNR Scarpe-Escaut qui sont en voie d'adoption. Le rapport de charte définit les orientations et les mesures à mettre en œuvre. Le Plan de parc (1/50000) traduit spatialement ces orientations et mesures (cf annexe carte 25). Sur le secteur de Marchiennes, une cartographie fine des réseaux écologiques (au 1/15 000) a été mise en place mais cela reste un document scientifique non partagé à ce jour avec les acteurs du territoire.

Pays Cœur de Flandre :

Un des premiers pays à avoir engagé une étude TVB (en 2006). Depuis 2008, des réalisations d'actions exemplaires ont été mises en place (restauration et création de mares dans le cadre de financement interreg, plantation d'arbres) en fonction des volontés locales d'action mais sans nécessairement de lien avec la TVB définie dans l'étude initiale.

Afin d'aboutir concrètement à des projets, depuis 2009, le bureau d'étude Biotope est chargé d'une étude de faisabilité de projets auprès des 6 communautés de communes (ex : avec la CC Flandre Lys, examen d'un projet le long de la Lys). Le Pays se concentre sur les actions de communication auprès du grand public.

Pays de la Lys Romane :

En septembre 2009, les communautés de communes Artois-Lys et Artois-Flandres ont validé le plan d'action stratégique TVB sur 2009-2015 du Pays et son schéma d'organisation territoriale (cf annexe carte 26). Ces fuseaux écologiques intègrent des cœurs de nature, des espaces pour développer des corridors linéaires. Une importance est donnée à l'amélioration diffuse de la qualité écologique du territoire (dans les espaces agricoles, chez les particuliers, dans les espaces publics et les parcelles d'entreprise, sensibilisation-éducation)

CUArras :

Les orientations et propositions d'aménagement de la TVB ont été approuvées en octobre 2003 (cf annexe carte 27). Les objectifs sont de préserver et d'enrichir la biodiversité du territoire en s'appuyant sur un mélange de réservoirs et de corridors, d'espaces récréatifs respectueux de

l'environnement et de liaisons douces. Elle s'articule autour de 2 axes structurant que sont la vallée de la Scarpe, s'écoulant d'Ouest en Est et la vallée du Crinchon, s'écoulant du Sud au Nord du territoire. Depuis 2005, la CUA œuvre concrètement à la mise en place des actions prédéfinies dans le schéma TVB. Tous les projets structurants ont été inscrits aux documents d'urbanisme et plusieurs aménagement ont déjà faits l'objet d'une réalisation effective.

CA Douaisis :

Un diagnostic a été réalisé par le bureau d'étude Alfa en mars 2006.

La question de la TVB a été intégrée dans le SCOT. La clef d'entrée auprès des élus porte sur les offres d'aménités même si l'approche biodiversitaire semble demeurer (cf annexe carte 28)

Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

Un 1er travail a été mené en 2001 avec la Mission bassin minier pour la mise en place d'une armature de TVB portant sur les déplacements doux. Ce travail a débouché sur la mise en place d'opérations en partenariat avec le conseil général du Nord (cavaliers, boucles). A présent, un travail est en cours avec le PNR Scarpe Escaut (dont une dizaine de communes font partie du périmètre de la CCCO) pour affiner la TVB au niveau de la parcelle.

CA Maubeuge Val de Sambre :

L'identification des réservoirs de biodiversité est axée sur une approche paysagère, révisée au regard des critères de potentialités écologiques définis par l'étude de Biotope. La CA Maubeuge Val de Sambre a cherché à vérifier la cohérence des corridors identifiés par la Région avec ces zones de fortes potentialités écologiques pour en tirer des corridors potentiels et localiser les points de rupture (cf annexe carte 29)

Pays d'Artois :

Etude, schéma et plan d'actions achevés en 2009 (cf annexe carte 30)

Les 7 démarches de TVB en cours sont les suivantes :

CA Valenciennes métropole :

Une analyse fine de l'occupation du sol et des potentialités écologiques du territoire ont permis d'obtenir un schéma de TVB pertinent avec des propositions d'éléments opérationnels qui restent à valider et n'est donc pas à ce jour diffusable (cf annexe carte 31)

PNR Avesnois :

A ce jour, il n'y a pas véritablement de travail enclenché sur la TVB mais un recensement des haies en cours par photo interprétation complété par des relevés de terrains et l'organisation de réunions de concertation avec le monde agricole en vue de la préservation de haies.

CA Artois Com :

Une étude a été menée en 2002 identifiant les entités paysagères du territoire. 2 études pré-opérationnelles ont été lancées sur les marches nord (vallée de la Lawe) et les marches sud (enjeux zones humides). Une des difficultés actuellement rencontrées est l'absence de compétence de la CA Artois Comm en matière de TVB pour pouvoir intervenir sur le volet opérationnel de ces études (cf annexe carte 32).

SCOT de l'Artois :

Une étude réalisée par la mission bassin minier et l'agence d'urbanisme de l'arrondissement de Béthune est menée pour décliner la TVB régionale à l'échelle du territoire du SCOT de l'Artois. Des documents ont été réalisés pour permettre à chaque commune d'intégrer dans son PLU les continuités écologiques. Une approche à l'échelle cadastrale permet également de révéler des parcelles dont l'usage actuel peut être en contradiction avec la préservation ou la restauration d'une continuité écologique.

CAHC :

Le diagnostic mené par le Bureau d'étude Airele a été présenté aux partenaires au second trimestre 2010 et est en cours de validation. Une carte de synthèse des composantes potentielles et des menaces pour la trame verte et bleue de la CAHC a été proposée dans ce diagnostic.

Pays de Cambrésis :

Diagnostic environnemental récemment validé. Définition en cours d'un tracé des continuités écologiques par le CPIE Val d'Authie (cf annexe carte 33)

Pays de Pévèle :

Lancement de l'appel d'offre début 2010 en vue d'une étude TVB.

1-b Deux types de projets bien distincts

La description des démarches infra-régionales (cf. ci-dessus) et les débats issus du groupe de travail mettent en évidence deux types de projets différents mais complémentaires.

1-b-1 Projets de création de continuités écologiques

Les projets de création de continuités écologiques ont pour finalité première de préserver ou relier des espaces importants pour la biodiversité par des corridors écologiques. Inspirés par la trame verte et bleue régionale, ils s'inscrivent également dans l'approche de la loi Grenelle et reposent sur des potentialités écologiques décrites dans l'état des lieux ;

1-b-2 Projets d'aménagements contribuant à élever la qualité de la matrice « naturelle » ou paysagère

Les débats au sein du groupe de travail ont mis en évidence la nécessité de reconnaître l'intérêt des projets qui ne sont pas voués à relier des réservoirs de biodiversité, mais permettront d'améliorer la qualité de la matrice « naturelle » ou paysagère de l'AML. Si certains de ces projets contribuent à la trame verte et bleue, ce sera surtout à travers une amélioration de la qualité et de la diversité des paysages.

Dit autrement, ces projets d'aménagements, entre autres objectifs, se proposent d'intégrer une dimension végétale ou paysagère et contribueront à une amélioration de la qualité de la matrice paysagère. Cela peut consister en l'introduction d'une « dose » de nature dans un projet d'aménagement ou dans des espaces, comme les grandes plaines agricoles, d'où la nature a été quasiment bannie au fil du temps. Ces projets peuvent ou non être conçus en référence au concept de trame verte et bleue du Grenelle. Ils peuvent ou non être intégrés à un corridor écologique ou à un réservoir de biodiversité. Quand ils le sont, leur but premier est généralement autre.

Sur l'AML, la « matrice » est essentiellement représentée par les espaces agricoles et urbains. Sur ces derniers, la plupart des EPCI ont déjà planifié des actions d'aménagements en intégrant dans leur projet une dimension paysagère ou d'introduction d'éléments végétaux pouvant présenter un intérêt écologique.

Par exemple, le projet d'espace des Périseaux au sud de Lille a montré comment LMCU souhaitait aménager des chemins de promenade et des haies sur une plaine de grande culture de 260 ha, située à Fâches-Thumesnil et Vendeville, fréquentée par le public le week-end. Il est très significatif de cette approche. Le projet n'inclut pas les notions de corridor écologique ni de réservoir de biodiversité mais démontre une excellente collaboration avec les exploitants agricoles sur l'évolution d'un espace monofonctionnel (agriculture) vers un espace plurifonctionnel (agriculture et aménités).

Les zones urbaines constituent également la 2ème matrice prépondérante sur l'AML. Les corridors en milieu urbain peuvent être étonnamment riches et fonctionnellement importants. Ils peuvent relier des jardins publics ou privés, des zones industrielles, en utilisant les murs et les terrasses végétalisées. Dans cette optique, certains espaces urbains et périurbains réclameront une gestion « différenciée ».

Un inventaire de ces projets a été fait par la conférence métropolitaine (COMET) à l'échelle de l'AML en 2007 constitue également une bonne base de données (cf. carte).

1-b-3 Classification des projets recensés

Le groupe de travail devra procéder à une classification fine des projets recensés (cf. 1a) entre les deux catégories décrites ci-dessus (cf. 1b). Ce travail n'a pu être fait avant le 8 juillet 2010. A défaut, ce qui suit résulte d'une première classification réalisée par la DREAL sur la base d'une analyse partielle des documents disponibles (cf. tableau en annexe).

Les continuités écologiques qu'il est souhaitable de préserver, restaurer ou créer constituent un livrable attendu du groupe de travail. Les discussions n'ont pas assez avancé pour produire, à la date d'édition de ce rapport, une vision partagée par l'ensemble du groupe de travail sur ce point. Toutefois, les deux chapitres suivants de ce rapport apportent des éléments méthodologiques pour y parvenir. Par ailleurs, dans l'attente de la poursuite du groupe de travail, les schémas disponibles peuvent être utilisés : carte de synthèse des potentialités écologiques du Nord-Pas-de-Calais (DIREN / BIOTOPE), schéma d'orientation Trame verte et bleue de la Région, schémas infra-régionaux de la Région et des groupements de collectivités. Au sujet de ces derniers, la DREAL et le CETE Nord-Picardie ont entrepris la réalisation d'une carte de synthèse rassemblant les schémas infra-régionaux des groupements de collectivités (disponible vers mi-septembre 2010).

2- La trame verte et bleue et ses échelles de travail

Deux échelles de travail sont nécessaires à conjuguer lorsque l'on conduira les projets de trame verte et bleue au sens de la loi Grenelle :

- L'échelle régionale : pour prendre une image, c'est celle qui consiste à localiser sur une feuille A3 les principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques souhaitables dans la région Nord-Pas-de-Calais ou dans l'AML. Le schéma d'orientation de la Région et l'étude des potentialités écologiques de la DIREN sont réalisées à cette échelle. Elle correspond aussi à celle préconisée par la loi Grenelle pour le futur schéma régional de cohérence écologique. L'Etat et la Région y fixeront les éléments souhaitables des deux trames guidant ainsi l'action des maîtres d'ouvrage ;
- Une ou plusieurs échelle(s) infra-régionale(s) : le groupe de travail a mis en évidence une diversité des échelles de travail utilisées par les acteurs en situation de concrétiser sur le terrain la trame verte et bleue : SCOT, PNR, pays, intercommunalités, communes... Deux maillons se complètent, celui de la planification spatiale (SCOT, PNR) et celui de périmètre de l'acteur compétent pour la maîtrise d'ouvrage d'acquisition, de travaux ou de gestion (intercommunalité, syndicat mixte voire commune),

De façon schématisée, on peut considérer que l'échelle régionale (ou celle de l'AML) permettent de définir les continuités *souhaitables*, tandis que l'échelle plus locale permet de choisir parmi les premières, celles des continuités qui sont *possibles* à réaliser en premier compte tenu du contexte local. Le cadre de cohérence de l'AML devra donc s'appuyer sur ces deux échelles.

3- Du tracé à la concrétisation d'une continuité écologique

Alors que l'AML est quasiment couverte par des schémas de trame verte et bleue, l'enjeu principal porte à présent sur la hiérarchisation et la concrétisation de ces projets, en référence aux documents d'orientation déjà adoptés par la Région et au schéma régional de cohérence écologique à venir.

A- Les opportunités de concrétisation des TVB

Ces opportunités dépendent :

- d'un dialogue à organiser localement, notamment avec la profession agricole. Les représentants de cette dernière ont exprimé lors de groupe de travail leur inquiétude devant ce qui est perçu comme une contrainte pesant sur l'usage des terres agricoles. Les discussions ont révélé que la création des continuités écologiques n'est pas synonyme de réduction de terres cultivables et que l'implication des agriculteurs sera incontournable pour le succès de la mise en œuvre. L'exemple du parc de la Deûle ou de l'espace des Périsseaux a permis de l'illustrer ;

- de la compétence des EPCI à intervenir en tant que maître d'ouvrage sur des projets de TVB : Un ajustement de compétence d'un EPCI en matière de TVB semble parfois nécessaire pour pouvoir intervenir sur le volet opérationnel (ex : CA Artois Comm). La DREAL a présenté la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) applicable pour l'entretien et la gestion des cours d'eau et qui peut servir pour la mise en œuvre de la trame bleue ;

- de la disponibilité de crédits : l'État, l'agence de l'eau Artois-Picardie et la Région en partenariat avec les Départements, ont lancé 2 appels à projets (corridors boisés et zones humides) auprès des collectivités locales et associations afin d'accompagner de façon significative des travaux de création et restauration de milieux naturels. D'autres crédits inscrits au Contrat de projet État-Région 2007-2013 et des fonds européens (FEDER) sont également disponibles. Une évaluation de la politique « trame verte et bleue » du CPER et du programme opérationnel FEDER est lancée par l'État et la Région en vue d'ajuster ce dispositif financier, si nécessaire, à la révision à mi-parcours ;

- de la disponibilité d'ingénierie publique : malgré ses aides financières à travers les appels à projets, il a été constaté que les collectivités, notamment de petite taille, ne disposent pas toujours des ressources humaines suffisantes et des compétences techniques et spécifiques pour la mise en œuvre de projets de biodiversité. Face à ce constat, la Région et ses partenaires ont proposé de favoriser l'émergence de projets de trame verte et bleue en outillant les collectivités lors des phases de définition des projets, en apportant une maîtrise d'ouvrage au cas par cas en s'appuyant sur des bureaux d'étude reconnus pour leur savoir-faire dans le montage de projets de milieux naturels (marché à bon de commande pour l'ingénierie FEDER). À l'échelle des Pays, force est également de constater ce manque d'ingénierie technique compétente et spécialisée. D'où la mise en place également d'un programme régional d'animation et d'assistance technique territoriale pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Ce programme se traduit sur le secteur de l'AML par la mise en place de 2 chargés de mission : sur le Pays de la Lys romane et sur le Pays du Cambrésis pour soutenir la mise en place de projets.

B- Différentes approches pour concrétiser un projet de trame verte et bleue

Les exposés présentés dans le groupe de travail ont permis de mettre en évidence différentes approches pour mettre en œuvre un projet de trame verte :

1- L'approche par la planification

Cette approche est illustrée au sein du groupe de travail par le PNR Scarpe-Escaut, l'agence d'urbanisme de Béthune et la Mission bassin minier. Cette approche consiste à intégrer des schémas de TVB dans des documents de planification qui créent un lien de compatibilité avec les PLU, puis à proposer une assistance aux communes pour bien cerner les enjeux liés à l'usage de l'espace. Le cas de l'agence d'urbanisme de Béthune et la Mission bassin minier sont très illustratifs de cette approche, avec une production de documents techniques à l'échelle cadastrale (1/5000^{ème}) pour l'ensemble des communes adhérentes du SCOT de l'Artois et une série de réunions d'information qui ont débuté le 28 mai 2010.

2- L'approche par la maîtrise d'œuvre

Les intercommunalités ont à procéder, à l'amont de la réalisation de plans ou projets, à une expertise des axes appelés à devenir des corridors écologiques : inventaires complémentaires de faune et flore, définition fine de potentialités écologiques... Cette expertise vaut utilement pour des corridors du futur schéma de cohérence (ou, dès à présent, les corridors identifiés dans le schéma régional TVB). Les intercommunalités se doteront ainsi des éléments techniques qui permettront ensuite de faire appliquer, projet par projet, les principes d'évitement, réduction ou compensation d'impact à une continuité écologique existante ou prévue.

L'exemple de LMCU et de l'étude stratégique d'aménagement et étude faune/flore menée sur le Val de Lys (1 an d'inventaires) en 2007-2008 illustre comment cette collectivité entend passer du schéma de TVB à l'opérationnel. Le groupe de travail a salué la méthode retenue par LMCU, qui conjugue aménagement et écologie, et par le souci d'anticipation à l'échelle du corridor qui permet ensuite de dialoguer avec les porteurs de projets plus ponctuels.

L'aménagement de l'espace des Périsieux par LMCU et ENLM montre également que des procédures d'acquisition foncière peuvent être parfois utiles et mises en œuvre en bonne intelligence avec le maintien d'exploitations agricoles. Limitées au minimum nécessaire et suffisant, la déclaration d'utilité publique et l'expropriation permettront d'aménager des chemins de promenade sécurisés dans un secteur voué à l'agriculture.

3- L'approche par la gestion

L'exemple du Parc de la Deûle géré par le syndicat mixte d'espaces naturels Lille Métropole met en évidence une des principaux gages de succès dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue, à savoir la capacité de gestion dans la durée de ces espaces. Outre ses missions d'entretien, ENLM fait également de la concertation, de l'animation et de la promotion.

II – Projets sur les ressources en eau

1- Le programme de mesures de la directive cadre sur l'eau

Élaboré par les services de l'État et l'agence de l'eau et fruit d'une large concertation, le programme de mesures 2010-2015, au sens de la directive cadre sur l'eau, a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 20/11/2009. Il sera mis en œuvre par tous les acteurs de l'eau. Les mesures impactant ces masses d'eau concernent les thématiques suivantes :

- lutte contre les pollutions diffuses (nitrates et phytosanitaires)
- assainissement domestique collectif ou non collectif
- prévention des pollutions accidentelles dans l'industrie.

L'opération spécifique d'amélioration de la connaissance portant sur le Calcaire Carbonifère de Roubaix Tourcoing et sur la Craie de la vallée de la Deûle est citée explicitement.

Une plaquette de présentation du programme est disponible ainsi que des fiches techniques plus détaillées à l'échelle des bassins versants.

2- Les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux)

Le SAGE de la Lys propose des actions en direction de la maîtrise des pollutions, de la protection de la ressource et de la limitation des pertes par les réseaux (rendement actuel de l'ordre de 70%).

Le SAGE Marque-Deûle, en phase de démarrage, ne propose pas encore de mesures concrètes.

Les autres SAGE de l'AML n'ont pas été exploités dans le cadre du groupe de travail qui, dans le temps imparti, a considéré les territoires de LMCU, CALL et CAHC représentatifs de la problématique de l'AML.

3- Le système d'information géographique des eaux souterraines (SIGES) sur le périmètre de l'AML

Le besoin d'études techniques importantes concernant les ressources est largement partagé. Une étude destinée à créer un observatoire de la ressource en eau de la nappe de la craie sur l'AML (dit « projet SIGES ») a été lancée. Elle vise à mieux connaître le fonctionnement de cette nappe et à mettre en place des outils de gestion des ressources.

Cette étude sous maîtrise d'ouvrage de LMCU, fédère la CALL, la CAHC, NOREADE et le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau de la région de Douai (SIADO). Le conseil régional, les 2 conseils généraux, l'agence de l'eau et la DREAL soutiennent financièrement ce projet. Les périmètres de la COMET et de l'étude SIGES apparaissent sur les figures 1 et 2.

Le BRGM est le prestataire. Sa mission a débuté en novembre 2008 et s'achèvera en 2013. Le SIGES sera mis à la disposition des partenaires et du grand public via un site Internet.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée pour le montage d'une opération de communication visant à inciter à des gestes d'économie d'eau et de respect de la ressource (opération dans le cadre de la COMET).

4- Une étude transfrontalière sur la nappe des calcaires carbonifères

Il s'agit d'une étude pour la gestion durable des eaux souterraines des calcaires carbonifères partagées entre la France et la Belgique (dans le cadre du « projet SCALDWIN »). Cet aquifère s'étend de Lille jusqu'au Hainaut Occidental sur environ 120 km (cf. figure 3). L'étude, à caractère transfrontalier, est corrélée au colloque de Tournai de février 2007 qui a mis en évidence la volonté commune de mettre en œuvre un observatoire de la ressource en eau pour la gestion et le suivi de cette ressource.

L'étude est inscrite dans le programme européen ScaldWIN, à financement INTERREG IV, associant 3 partenaires :

- La Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement du Service public de Wallonie (DGRNE)
- Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)
- La Vlaamse Milieumaatschappij (VMM).

L'agence de l'eau et la DREAL soutiennent financièrement ce projet. Les prestataires sont le BRGM pour LMCU et l'université de Mons pour la Belgique. L'étude a démarré en 2009. La modélisation devrait s'achever fin 2012 pour permettre de travailler sur un protocole de gestion de la nappe en 2013.

5- Les autres projets des collectivités

a) La démarche Grenelle et les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) des captages

Le Grenelle de l'environnement a demandé de protéger les 500 captages de France les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment par les nitrates et les produits phytosanitaires. La démarche qui en est issue suit une procédure administrative ponctuée par des arrêtés préfectoraux (délimitation de la zone à protéger, programme d'actions...).

Par ailleurs, les collectivités se sont engagées dans des « ORQUE » sur les aires d'alimentation de certains captages (9ème programme de l'agence de l'eau AP). Elles comprennent un Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP), étude détaillée qui a pour but de déterminer les sources de pollutions et de mettre en place un programme d'actions visant à limiter les impacts des activités anthropiques sur la qualité des eaux. Tous les acteurs sont associés : monde agricole, industriels, collectivités, associations... La réussite de la poursuite de ce dispositif nécessite que l'ensemble des acteurs du territoire se mobilise dans cette dynamique.

Les 2 dispositifs, Grenelle et ORQUE, peuvent fonctionner en synergie.

b) Les opérations ORQUE et Grenelle sur l'AML

Deux projets de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau ont été longuement évoqués lors du groupe de travail du 9 juin 2010 :

- LMCU s'est engagée dans une ORQUE sur l'aire d'alimentation des captages du Sud de Lille (cf. figure 4) en raison de leur importance stratégique pour l'alimentation en eau de la Métropole (32 Mm3 soit près de la moitié de l'approvisionnement total de la Métropole - dont 17Mm3 Ansereuilles). Le diagnostic des pressions polluantes a porté sur 22.000 ha, dont 12.000 ha d'espaces agricoles, en 2008-2009. Il en résulte plus de 80 actions réparties en 3 catégories : maîtrise des risques liés aux pollutions historiques, réduction des pollutions diffuses et sensibilisation de tous les publics ;
- Le même type d'opération a été lancé conjointement par la CAHC et le SIADO sur les captages de Flers en Escrebieux, Quiéry la Motte et Esquerchin dans la vallée de l'Escrebieux (*un diaporama très complet a été fourni par la CAHC le 9 juin 2010*). A noter que ces deux dernières opérations ORQUE et celle concernant le champ captant d'Emmerin (partie nord des champs captants du sud de Lille) s'inscrivent également dans le dispositif prévu par la démarche « Grenelle » : NOREADE, le SIADO et LMCU se sont associées pour une ORQUE sur « Scarpe aval » : captages de Pécquencourt et Wandignies-Hamage. On peut signaler encore une ORQUE menée par le SIRVAEP sur Dechy et St Amand. La mise en place d'un programme d'action agricole est également prévu par la CAHC pour les captages de Courrières (1,7 Mm3/an) et Rouvroy (0,3 Mm3/an).

Par ailleurs, Lille Métropole a engagé des acquisitions foncières qui permettront de boiser certaines parcelles stratégiques dans l'optique de préserver les champs captant du sud de Lille (secteur des platiers d'Emmerin et Haubourdin). Cette opération est menée en partenariat avec l'Espace Naturel Lille Métropole pour permettre l'ouverture au public de ce site et sa connexion avec le Parc de la Deûle. Hors du secteur des platiers précité, LMCU souhaite conserver une agriculture périurbaine avec une amélioration des pratiques agricoles en concertation avec les exploitants.

Lors de la discussion autour de ces projets, le groupe de travail a mis en évidence les points d'attention suivants qui valent pour l'ensemble de l'AML, en particulier pour les incidences qu'ils génèrent sur les projets d'aménagement et de transport :

- Pour espérer obtenir des résultats sur la qualité des eaux, il est nécessaire d'engager des programmes d'action dans la durée et sur des surfaces suffisantes. Ainsi, la CAHC

a constaté que son action sur 2.000 ha ne produisait pas les effets escomptés et, dans une seconde phase, s'est engagée sur l'étude d'un secteur de 10.000 ha qui a rélévé 700 ha particulièrement vulnérables ;

- La maîtrise foncière par la collectivité n'est pas possible à cette échelle de sorte que l'adhésion des propriétaires ou usagers du sol est indispensable. Si la recherche d'une adhésion volontaire de ceux-ci à un plan d'action est un point de passage obligé dans un premier temps, la collectivité ne doit pas écarter l'hypothèse de passer à une étape plus contraignante, surtout lorsqu'elle-même est soumise à une contrainte réglementaire de délai pour obtenir des résultats (cf. le cas de la CALL, évoqué en séance) ;
- L'ensemble des catégories d'usagers de l'espace doit s'impliquer dans les plans d'action et aucune d'elle ne doit être seule stigmatisée. Pour le cas des désherbants, par exemple, les gestionnaires d'infrastructures linéaires doivent s'engager comme les agriculteurs ou les « jardiniers du dimanche » dans des pratiques vertueuses, notamment sur les zones les plus menacées de pollution.

c) Un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur LMCU

Suite à un diagnostic de son système d'alimentation en eau potable lancé courant 2007, LMCU privilégie le développement des interconnexions dans l'optique de compléter les capacités de production existantes et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la Métropole lilloise. Elle étudie aussi, la faisabilité sur la potabilisation des eaux de surface de la Lys aval à Erquinghem-Lys.

La Communauté urbaine est engagée dans une chasse aux fuites sur un réseau de plus de 4000 km de canalisations à l'affût des 10 Mm3 d'eau potable perdus... Ainsi, depuis 2003, la production d'eau potable connaît une diminution significative de - 12 %.

d) Amélioration des traitements en usine pour LMCU

La mise en place des périmètres de protection sur ces champs captant a été couplée avec l'amélioration du traitement en usines :

- sur le territoire LMCU :
 - 2006 : usine de traitement des nitrates et pesticides à Emmerin (l'Arbrisseau) ;
 - 2007 : filière de traitement du nickel sur le site des Ansereuilles ;
 - en cours : traitement simultané du fer et de l'ammonium sur Sainghin-en-Weppes ;
 - en cours : modernisation de 6 autres unités de production d'eau (Wattrelos Sapin Vert, Wattrelos Centre, Wattrelos Le Beck, Roubaix Trois Ponts, Tourcoing Les Francs, Usine d'Emmerin).
- sur le Douaisis :
 - en cours : construction d'une nouvelle filière de traitement du nickel sur le site de production de Flers en Escrebieux ;
 - en cours : études sur l'usine de Pecquencourt en vue de traiter le fer, voire le nickel.

* * * *



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr